



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle
S2

CA - Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
B-1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11
Fax : 02 211 86 30

info@afsca.be
www.afsca.be

A l'attention:

- des associations professionnelles des négociants, détenteurs de bétail et abattoirs
- des exploitants d'abattoirs (ruminants)
- des associations professionnelles de vétérinaires.

Correspondant : Griet De Smedt
Téléphone : 02/211.85.90
E-mail : griet.desmedt@favv.be

Votre lettre du	Vos références	Nos références PCCB/GDS/435307	Annexes	Date 18/03/2010
-----------------	----------------	-----------------------------------	---------	--------------------

Objet : Informations sur la chaîne alimentaire – bovins, ovins, caprins.

Madame, Monsieur,

En complément de la circulaire du 19.08.2009 (réf. PCCB/GDS/337084), je vous informe que les autorités allemandes ont fait formellement savoir qu'elles n'acceptent pas la transmission des informations sur la chaîne alimentaire au moyen d'un autocollant.

Afin d'éviter des problèmes dans les échanges intracommunautaires, je souligne que pour l'expédition de bovins, d'ovins et de caprins de la Belgique vers un abattoir situé dans un autre Etat membre de l'UE, le formulaire du pays de destination doit être utilisé.

Un certain nombre d'Etats membres ont fait savoir de quelle manière ils souhaitent obtenir les informations sur la chaîne alimentaire. Vous pouvez retrouver ces renseignements sur le site internet de l'AFSCA: www.afsca.be: professionnels > informations sur la chaîne alimentaire > secteur des bovins > ICA et échanges intracommunautaires.

Pour l'envoi d'animaux vers l'Allemagne, il y a lieu de compléter une déclaration standard.

Pour les Etats membres pour lesquels il n'y a pas de règles spécifiques, on peut appliquer le formulaire type belge. Ceux qui se limitent à l'autocollant courent le risque de voir leurs animaux refusés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

H. Diricks, (sé.)
Directeur général.